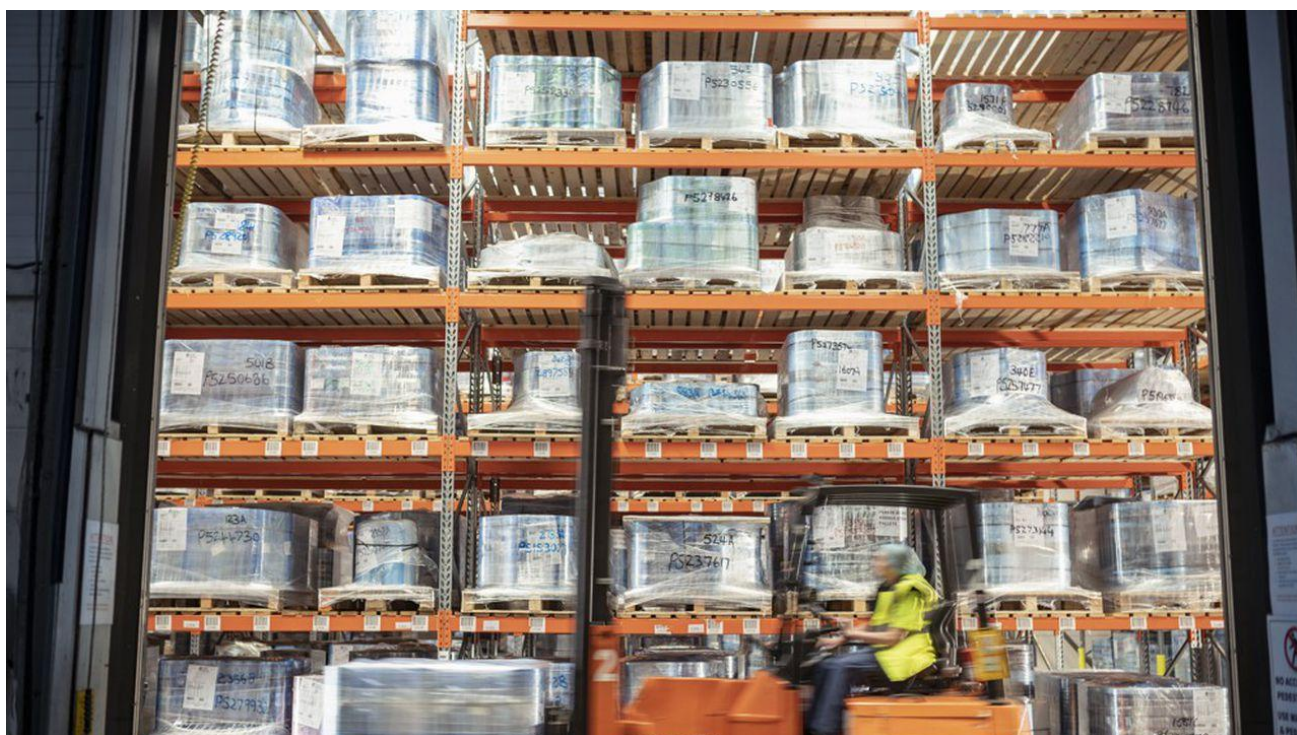


## Défiscalisation outre-mer : la mécanique rentable de la loi Girardin

Un investissement outre-mer en « Girardin industriel » permet de réaliser un gain fiscal supérieur à celui du montant de l'investissement. A réserver au contribuable averti.



Le Girardin industriel est un dispositif qui vous permet de participer au financement de biens productifs - machines-outils, camions - destinés à des PME implantées outre-mer. (iStock)

Reposant sur un montage complexe faisant intervenir une société en nom collectif (SNC) dont vous serez associé, le Girardin industriel est un dispositif qui vous permet de participer au financement de biens productifs - machines-outils, camions - destinés à des PME implantées outre-mer. Le matériel est financé grâce à votre apport, un emprunt bancaire souscrit par la SNC et un apport initial de l'entreprise bénéficiaire.

En contrepartie, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt calculée sur le prix de revient des biens, dont une partie est rétrocédée à l'entreprise exploitante. Le taux de la réduction d'impôt dépend de la nature de l'investissement, selon qu'il est soumis ou non à un agrément préalable (projet supérieur ou inférieur à 250.000 euros), du département ou de la collectivité d'outre-mer, de là où il est réalisé et du taux de la rétrocession de l'avantage à l'entreprise exploitante (56 % ou 66 %).

Pas de revenus ni de plus-value



Il s'agit d'un investissement à fonds perdu pour lequel vous n'allez percevoir aucun revenu et pour lequel vous n'avez aucun espoir de réaliser un gain à terme. Votre objectif est uniquement fiscal : il s'agit d'obtenir un remboursement dès l'année qui suit celle de votre souscription (en juillet prochain), supérieur au montant de votre apport.

Votre gain se mesure par différence entre votre apport et la réduction accordée. « *Par exemple, en faisant un investissement de 36.202 euros avant la fin de l'année, vous pourrez prétendre à une réduction d'impôt de 40.909 euros en juillet prochain. Soit un gain de 4.707 euros correspondant à une rentabilité de 13 %* », explique Jean-Baptiste de Pascal, directeur développement et fiscalité chez [Inter Invest](#).

#### Calcul spécifique de plafonnement

Le montant de la réduction d'impôt est compris dans le plafond global des niches fiscales de 18.000 euros applicable aux investissements réalisés outre-mer. Mais il n'est retenu qu'à hauteur de son montant net de la rétrocession à l'exploitant, soit une prise en compte à hauteur de 44 % ou de 34 %, selon le taux de rétrocession. La réduction peut donc atteindre 40.909 euros, lorsque le taux de rétrocession est de 56 % et 52 941 euros avec un taux de rétrocession de 66 %.

Dernière précision : si la réduction d'impôt est quasi immédiate, vous devez néanmoins conserver vos parts pendant cinq ans. Si, pendant cette période, une des conditions d'application du dispositif n'est plus respectée - par exemple, si la société d'exploitation cesse d'utiliser le matériel -, la réduction d'impôt est remise en cause, et l'administration fiscale ne se prive pas d'effectuer des contrôles .